

taire de l'Association des éleveurs de compagnies, qui représente toutes les compagnies d'éleveurs de l'Ouest canadien.

Nous avons donc entendu des remarques sur tous les aspects de la question, y compris les témoignages des membres de la Commission des grains et de la Commission canadienne du blé. De fait, on a demandé aux représentants des divers syndicats ce qu'ils pensaient du bill qu'avait présenté l'honorable député d'Assiniboïa et chacun a répondu qu'il doutait beaucoup que la mesure soit applicable. Après avoir entendu tous les témoignages et avoir étudié ce problème, je suis d'avis que le bill n'est pas pratique et, je le répète, je crois que les syndicats sont aussi de cet avis. De fait, comme l'honorable député l'a signalé, les syndicats ont proposé une autre méthode qui pourrait, selon eux, résoudre les difficultés.

M. Castleden: Elle est presque identique.

M. Juras: Si elle était identique, les syndicats ne se seraient pas donnés la peine de l'élaborer.

M. Castleden: Elle est identique; je l'ai sous les yeux.

M. Juras: Le simple fait qu'ils ont adressé des communications à tous les députés de la Saskatchewan et qu'ils ont envoyé la résolution aux membres du Gouvernement démontre assez bien qu'ils estiment leur méthode meilleure que celle que propose l'honorable député d'Assiniboïa. Je crois qu'il ne peut y avoir de doute sur ce point.

L'honorable député d'Assiniboïa déclare que nous devrions adopter ce projet de loi aujourd'hui et, du même coup, que nous devrions aussi adopter la proposition des syndicats. Je ne vois pas comment nous pouvons concilier les deux propositions.

M. Argue: Laquelle préférez-vous?

M. Juras: Si nous modifions la loi comme le propose le bill 22, nous écartons par le fait même la proposition des syndicats. L'honorable député ne peut certes préconiser les deux méthodes. L'honorable député a cherché à s'en excuser en déclarant qu'en somme la proposition des syndicats est analogue à la sienne. Il n'en est évidemment pas ainsi.

Je ne soutiens pas non plus que la méthode proposée par les syndicats réglerait le problème. Nous savons que l'objectif que tous envisagent,—et je ne parle pas exclusivement de la CCF, du parti libéral ni de quelque autre parti politique,—est de trouver un moyen de rétablir l'état de choses qui existait avant que survienne cette pénurie de wagons;—c'est-à-dire la faculté pour le cultivateur de vendre ses céréales à l'éleveur de

son choix. Eh bien, le livre de réquisition des wagons est un moyen que fournit la loi sur les grains du Canada pour préserver ce droit.

L'an dernier, ce sont surtout les syndicats qui ont demandé qu'on revienne à la méthode du livre de réquisitions des wagons, et le Gouvernement l'a remise en vigueur. J'ai alors défini très clairement mon attitude. J'ai dit que je doutais beaucoup qu'on puisse appliquer la méthode du livre de réquisition des wagons lorsqu'il y avait autant d'encombrement qu'il y en avait en ce moment-là. J'ai exprimé des doutes sérieux. J'ai déclaré qu'à mon avis le régisseur des transports avait fait preuve de bon jugement l'année précédente lorsqu'il avait suspendu l'utilisation du livre de réquisition.

La méthode du livre de réquisition fonctionne maintenant depuis une autre année. J'ai cru comprendre d'après les remarques de l'honorable député d'Assiniboïa,—bien qu'il ne l'ait pas dit clairement,—qu'il estime maintenant que la méthode du livre de réquisition ne fonctionne pas comme elle le devrait. Il n'a pas proposé qu'on en suspende de nouveau l'application, mais je crois personnellement que le moment est probablement venu d'en suspendre l'utilisation, car cette méthode ne peut fonctionner efficacement et équitablement lorsqu'il y a une grande pénurie de wagons, comme en ce moment.

Il sera intéressant d'entendre, au comité de l'agriculture, l'opinion des divers syndicats. La question devra être laissée en suspens jusqu'à ce que nous ayons eu de nouveau l'occasion de l'examiner au comité. J'espère que tous les syndicats et tous les organismes intéressés tiendront à comparaître devant ce comité afin d'exposer leur thèse et de tenter de trouver, si possible, la clef du problème. Je souligne que le problème actuel n'est pas le même que l'an dernier ni que l'année précédente. A mon avis, il s'est grandement modifié. En ce moment, il ne s'agit pas d'effectuer une répartition équitable entre les divers éleveurs à un point donné mais plutôt, si je comprends bien le problème actuel, d'effectuer la répartition entre les diverses compagnies. C'est un problème qu'il faut résoudre d'une autre façon.

Tant que persistera la pénurie aiguë de wagons, on aura beau s'ingénier à trouver une solution, le problème subsistera et il ne sera pas facile à régler. Pour ma part, je ne crois pas qu'il soit opportun d'encombrer la loi sur les grains du Canada en y insérant un plan élaboré de répartition des wagons. Je ne crois pas qu'il faille inclure ce plan définitivement dans la loi. Je reconnais que le problème n'est pas aussi grave au Manitoba